

METIER : Carreleur – Peintre – Plâtrier

Document de travail

Référentiel des Activités Professionnelles - R.A.P

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	4
1 PRÉAMBULE.....	5
1.1 Origine et nature du document.....	5
1.2 L'outil référentiel	5
1.3 Le RAP est le résultat de deux analyses menées parallèlement....	6
1.3.1 Fonctions de l'entreprise	7
1.3.2 Répartition des compétences inhérentes à chaque fonction	7
1.3.3 Niveau de qualification	8
1.4 Déclinaison des composantes d'un emploi.....	8
1.4.1 Relations entre FONCTION et EMPLOI/METIER	8
1.4.2 Modélisation pour un niveau de qualification requis –le CAP	9
1.4.3 Fonctions principales de l'emploi	9
1.5 Présentation générale des caractéristiques du métier de Carreleur - Peintre – Plâtrier	10
1.6 Rappel des activités professionnelles majeures	11
2 IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS, DES TÂCHES, DES OPÉRATIONS ÉLÉMENTAIRES.....	12
2.1 Description des fonctions	12
2.1.1 F1 – ANALYSE - PREPARATION.....	12
2.1.2 F2 - REALISATION - MISE EN ŒUVRE.....	13
2.1.3 F3- INSTALLATION DU CHANTIER - TRAVAUX CONNEXES	14
2.1.4 F4- COMMUNICATION - GESTION	14
2.2 Importance relative des activités.....	15
2.2.1 Procédure de cotation	15
2.2.2 Cotation relative des activités.....	15
2.2.3 Classement des activités selon leur importance relative	16
2.2.4 Classement des activités selon le temps consacré.....	17
2.2.5 Classement des activités selon le degré de difficulté.....	18
2.2.6 Classement des activités selon les effets sur les résultats	19

3	CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION ET CRITÈRES DE PERFORMANCE	20
3.1	F1 – ANALYSE - PREPARATION.....	20
3.2	F2 – REALISATION - MISE EN ŒUVRE	21
3.3	F3 - INSTALLATION DU CHANTIER - TRAVAUX CONNEXES.....	23
3.4	F4 – COMMUNICATION - GESTION	24
4	MONOGRAPHIE DU MÉTIER	25
5	CONCEPTION ET VALIDATION DU DOSSIER.....	28
5.1	Coordination et supervision.....	28
5.2	Partenaires –Représentants professionnels	28
5.3	Entreprises ayant participées	29
5.4	Composition de l'équipe de production.....	29

Document de travail

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AIF	Agence Internationale de la Francophonie
AST	Analyse des Situations de Travail
AT	Assistance Technique
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CP	Comité de Pilotage
CNEF	Centre National Emploi-Formation
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
ETP	Enseignement Technique et Professionnel
FPME BTP	Fédération des PME du BTP
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
MESupRES	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MEETFP	Ministère de l'Emploi de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MTP	Ministère des Travaux Publics
NAEMA	Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT
NOPEMA	Nomenclature des Produits des Etats Membres d'AFRISTAT
ONG	Organisation Non Gouvernementale
Pé	Projet d'établissement
PIO	Plan d'Intervention Opérationnel
PME	Petite et Moyenne Entreprise
SE BTP	Syndicat des Entreprises du BTP
TPE	Très Petite Entreprise
UIFP	Unité d'Ingénierie de la Formation Professionnelle

1 PRÉAMBULE

1.1 Origine et nature du document

Le projet FORMAPRO.BTP, est considéré comme le projet expérimental visant la Modernisation des dispositifs de Formation Professionnelle dans les Métiers du BTP à Madagascar. Il a pour objet de moderniser la gestion du Système d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle malgache, par l'apport de nouvelles pratiques en matière de gouvernance, de partenariats avec les secteurs productifs, de gestion et de suivi des établissements de l'ETFP.

Tous les secteurs professionnels du BTP et tous les niveaux de formation sont concernés par le projet, allant du CAP au diplôme d'Ingénieur en formation initiale mais également en formation continue des personnels sous ou sans emploi.

1.2 L'outil référentiel

Un référentiel métier est le résultat d'une démarche d'analyse des situations de travail qui permet de dresser, à un certain moment, un inventaire de l'emploi, des activités et de leurs évolutions, des compétences liées à ces activités. Le référentiel constitue un outil qui permet non seulement de piloter la gestion des emplois, mais aussi d'évaluer et de valider des compétences, ou encore dans le cadre de perfectionnement, d'élaborer et de prescrire des prestations de formation.

Ce document s'inscrit dans une démarche qualitative qui vise l'installation de référents, de « normes » en matière de définition d'emploi-métiers correspondant au secteur socio-économique du BTP.

Il a été produit au cours de concertations impliquant le CNEF-BTP, les services fonctionnels des trois ministères, l'Assistance Technique de SOFRECO, les représentations professionnelles, les représentants d'entreprises-cibles, les partenaires associés au projet et les formateurs de l'UIFP.

Se voulant être clair, exhaustif et précis, ce document est complémentaire au document réalisé précédemment, l'AST. Il décrit précisément les pratiques professionnelles du métier considéré au regard des fonctions structurelles de l'entreprise. A cette partie descriptive du métier est accolé la description des activités professionnelles du métier et sa monographie.

Cette description associée au référentiel de certification procure les bases de négociation qui vont s'engager entre le monde du travail et les institutions en charge de la mise en œuvre du dispositif de formation professionnelle.

Ce document s'inscrit dans la démarche d'élaboration des programmes de formation selon l'APC.

- Cadre général de conception des programmes de formation professionnelle - BTP ;
- Analyse des Situation de Travail -AST ;
- **Référentiel d'Activités Professionnelles- RAP ;**
- Référentiel de Compétences - Connaissances Associées - RC&CA ;
- Référentiel de Certification - REC ;
- Programme Modulaire de Formation -PMF ;
- Documents d'Accompagnement.

1.3 Le RAP est le résultat de deux analyses menées parallèlement

- Le référentiel de l'emploi tel qu'il existe ;
- Le référentiel d'emploi prospectif tel qu'il est possible d'envisager son évolution. Il nécessite d'être **actualisé** en fonction des évolutions des activités et des métiers.

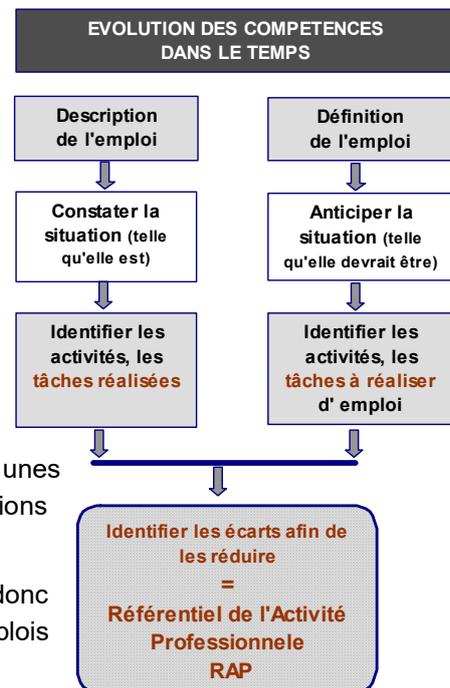
Ces deux analyses sont complémentaires et n'ont d'intérêt que l'une par rapport à l'autre.

a) - Un référentiel d'emplois de l'existant :

Ce référentiel est un constat de ce que l'on fait, aujourd'hui ; c'est l'ensemble des caractéristiques de l'emploi qui peuvent être identifiées dans une structure, dans ce qu'elles ont de :

- **Spécifiques** : c'est ce qui les différencie les unes des autres ;
- **Complémentaires** : leur articulation les unes par rapport aux autres, leurs relations fonctionnelles et hiérarchiques.

Un référentiel professionnel de l'existant est donc la somme de toutes les descriptions d'emplois réalisées.



b) - Un référentiel d'emplois prospectif : Ce référentiel professionnel est destiné à anticiper, à accompagner les évolutions décidées soit par le chef d'entreprise soit par l'évolution des techniques, des technologies.

1.3.1 Fonctions de l'entreprise

Qu'elles soient TPE, PME ou TGE, toutes les entreprises fonctionnent selon des modalités d'organisation plus ou moins observables. Traditionnellement, on recense 8 grandes fonctions dans l'entreprise. Certaines revêtent une importance cruciale, car elles participent directement à la productivité de l'entreprise.

Dir & Adm	Compta-Finances	RH	Production	R&D	Achats	Marketing & vente	Logistique
-----------	-----------------	----	------------	-----	--------	-------------------	------------

D'autres, appelées "fonctions support", sont considérées comme étant transversales à l'ensemble des secteurs économiques et ne revêtent pas directement d'une spécificité technique propre à la filière.

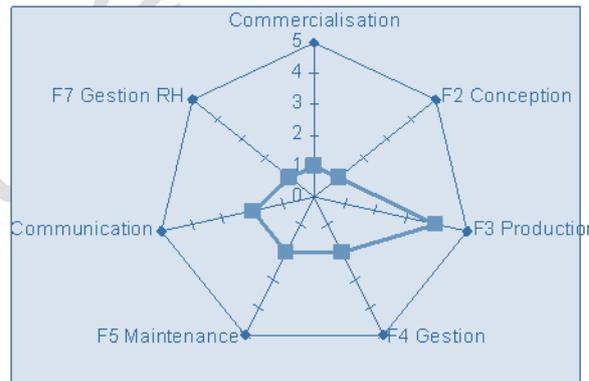
Selon la taille de l'entreprise, certaines de ces fonctions sont regroupées (entreprise artisanale) ou bien sont organisées en secteurs à part entière (grand groupe) mais toujours en interactivité fonctionnelle avec les autres secteurs.

Ces fonctions sont assurées en tout ou partie par des personnels ayant des niveaux de qualification complémentaire définis par le titre de certification allant du CAP (niveau V) à l'Ingénieur (niveau II).

Expression d'un profil de qualification :

Au regard des fonctions de l'entreprise il est envisageable de construire un profil spécifique de qualification représentant une répartition des attendus de l'emploi.

Il revient à l'ensemble des partenaires d'arrêter « le profil type » qui caractérise au mieux la qualification recherchée.



1.3.2 Répartition des compétences inhérentes à chaque fonction

Dans le but d'identifier la répartition en % des compétences au sein des entreprises, il est considéré un regroupement en trois (3) grandes fonctions :

VI	V	IV	III	II
			Management	
		Encadrement		
Opérateurs/Exécutants				
Sans qualifications	Les ouvriers qualifiés	Les agents de maîtrise	Les cadres	Les ingénieurs

- **Fonction « Opérateurs/exécutants »** : Cette fonction est assurée par des personnels qualifiés ayant un diplôme ou spécialisés qui réalisent une ou plusieurs opérations élémentaires de production/services, en appliquant les procédures, les règles d'hygiène et de sécurité à l'aide de machines, d'outils.

- **Fonction « Encadrement »** : Au sein de l'entreprise ce sont les personnels qui assurent la responsabilité d'un service ou d'une activité avec un haut niveau de délégation.
- **Fonction « Management »** : Cette fonction est assurée par des personnels qui ont une responsabilité hiérarchique au sein de l'entreprise et qui disposent de pouvoirs nécessaires pour la conduite et la maîtrise des activités.

Quel que soit leur catégorie, les entreprises interrogées lors des concertations signalent un déficit majeur dans les fonctions d'opérateurs/exécutants, d'ouvriers qualifiés et en moindre mesure les personnels d'encadrement.

1.3.3 Niveau de qualification

Niveau	Définition
VI	Personnels sans qualification occupant des emplois qui n'exigent pas une formation allant au-delà de la scolarité obligatoire.
V	Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré.
IV	Personnel occupant des emplois de maîtrise ou d'ouvrier hautement qualifié et pouvant attester d'un niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique.
III	Personnel occupant des emplois qui exigent normalement des formations du niveau du diplôme des Instituts Universitaires de Technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.
II	Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise.

Les emplois sont prédominés par des personnels de niveau VI qui ne disposent pas de qualifications spécifiques. La demande est forte en personnels qualifiés titulaires d'une qualification de niveau V (CAP).

1.4 Déclinaison des composantes d'un emploi

Fonctions		
	Activités professionnelles	
		Tâches professionnelles
		

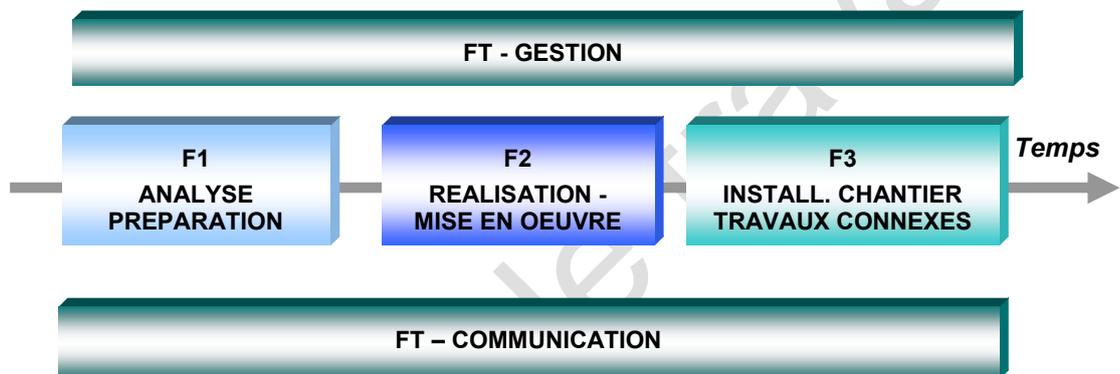
1.4.1 Relations entre FONCTION et EMPLOI/METIER

Au sein de entreprises, des hommes et des femmes exercent des métiers dans un service fonctionnel ; ces métiers (ensemble de compétences et d'expériences) sont en adéquation les uns aux autres et complémentaires.

Quel que soit le métier exercé au sein de l'entreprise, on identifie quasi systématiquement un certain nombre de fonctions qui disposent des niveaux de compétences en adéquation avec le niveau de qualification, en l'occurrence le CAP.

1.4.2 Modélisation pour un niveau de qualification requis –le CAP

Les besoins qui résultent de la diversité des entreprises et des ouvrages ou des matériaux mis en œuvre, de l'évolution des marchés et des moyens de mise en œuvre, de l'organisation du travail, ont permis de délimiter les activités liées à des fonctions principales et transversales suivantes :



Dans l'ensemble de l'activité d'un métier, les différentes fonctions « pèsent » plus ou moins (souvent en terme de temps d'action) selon divers critères mais généralement elles sont liés au niveau de responsabilité de l'agent au sein de l'entreprise.

De même, certaines fonctions-métier seront de nature différente selon le secteur économique.

Deux fonctions particulières – GESTION et COMMUNICATION- sont transversales –FT- quel que soit le métier et complémentaires aux autres fonctions.

Ces fonctions induisent une lecture chronologique puisqu'elles traduisent la suite logique des actions d'un même métier.

1.4.3 Fonctions principales de l'emploi

Cinq fonctions principales constituent le profil « idéal » de l'emploi « **Carreleur – Peintre** ».

Chaque fonction induit des activités spécifiques du métier qui caractérisent l'action de l'agent pour mener à bien les tâches et opérations qui lui sont confiées. Les fonctions principales organisent chronologiquement l'action ; les fonctions transversales traduisent des actions qui peuvent, suivant le contexte métier, se dérouler simultanément aux fonctions principales.

- F1 : ANALYSE - PREPARATION
- F2 : REALISATION - MISE EN OEUVRE
- F3 : INSTALLATION DE CHANTIER - TRAVAUX CONNEXES

Fonctions transversales :

- F4 : COMMUNICATION - GESTION-

NOTA : L'installation de chantier recouvre toutes les activités préparatoires sur le site et le repliement des équipements, la remise en état du site et le traitement des déchets produits.

1.5 Présentation générale des caractéristiques du métier de Carreleur - Peintre – Plâtrier

Les caractéristiques de la profession conduisent le professionnel, titulaire d'un CAP de « Carreleur-Peintre-Plâtrier », à assumer différentes activités dans le cadre de travaux neufs, de rénovation, de réhabilitation, relatifs à toutes constructions :

- Construction de maisons individuelles ;
- Immeubles collectifs ;
- Construction de bâtiments divers (bureaux, hôtels, bâtiments industriels, agricoles et commerciaux).

Le titulaire de ce diplôme est amené à réaliser tout ou partie et/ou poser :

- Des ouvrages de plâtrerie : briquetage, enduit, pose des plafonds suspendus ou des cloisons préfabriquées en plaques ;
- Des carrelages, des mosaïques ou des dallages sur les sols (intérieurs ou extérieurs), les murs intérieurs et les façades, les aménagements intérieurs (sanitaires, cuisines, agencements) ;
- Des revêtements rigides ou souples collés de sols intérieurs ;
- Des peintures, lasures et vernis ;
- Des crépis (enduits, RPE) sur les murs intérieurs et les façades ;
- Des revêtements collés des murs intérieurs ;

Il participe également à la réalisation des travaux connexes tels que la pose et la dépose des échafaudages, la réalisation de travaux préparatoires des supports, la dépose et la pose des équipements sanitaires.

Les travaux requièrent des aptitudes pour travailler en équipe, sur des chantiers, dans un environnement qui exige de respecter des contraintes professionnelles fortes :

- La maîtrise technique et manuelle indispensable ;
- Les règles de protection individuelle et collective d'hygiène, de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement ;
- Les normes, règlements, règles de l'art de la construction ;
- Les impératifs économiques et organisationnels ;
- La gestion des déchets.

1.6 Rappel des activités professionnelles majeures

Pour réaliser ces travaux, le Carreleur-Peintre-Plâtrier dispose d'une certaine initiative dans le choix des moyens à mettre en œuvre. Les chantiers, parfois éloignés du siège de l'entreprise, imposent dans la grande majorité des cas des déplacements à la journée, ce qui nécessite une certaine adaptabilité et une relative autonomie.

Sa polyvalence le conduit à mener les activités majeures suivantes. Il :

- Détermine les matériaux nécessaires ;
- Approvisionne le chantier ;
- Enlève et élimine les anciens revêtements si nécessaire ;
- Prend ses repères - Vérifie la géométrie des locaux ;
- Effectue le calepinage ;
- Effectue les découpes nécessaires ;
- Prépare les supports des carreaux et des céramiques avec des chapes ou enduits ;
- Pose les revêtements, les carrelages et les faïences selon les géométries spécifiques ;
- Réalise les joints ;
- Effectue le contrôle de qualité : détection des défauts et malfaçons ; les critères d'appréciation de la qualité et les moyens de les mesurer ;
- Assure le respect de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement ;
- Livre l'ouvrage (facturation des travaux, bon de livraison) ;
- Nettoie le chantier ;
- Assure la maintenance :
 - Entretien préventif des équipements et machines-outils : (nettoyage, lubrification en fonction des divers produits) ;
 - Règles générales d'entretien.

2 IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS, DES TÂCHES, DES OPÉRATIONS ÉLÉMENTAIRES

Les activités : Les activités d'une situation de travail correspondent à ce que fait concrètement son titulaire. Elles expriment la façon dont il doit s'y prendre concrètement pour accomplir chacune de ses missions. Il s'agit du niveau le plus fondamental de la description d'un poste de travail ou d'un emploi, notamment parce qu'il constitue ensuite le point de passage obligé vers la description des compétences requises. *Ex. animation d'une réunion de travail.*

Les tâches : Les tâches correspondent aux différentes opérations qui doivent être effectuées pour réaliser correctement chaque activité. Les tâches expriment, comme les activités, ce que fait ou ce que devrait faire, concrètement, le titulaire du poste ou de l'emploi analysé, mais avec un niveau de précision beaucoup plus important qui renvoie directement à la description des procédures. *Ex. Définir l'ordre du jour de la réunion, contacter individuellement les participants afin de les motiver, rédiger le compte rendu de la réunion, etc.*

2.1 Description des fonctions

2.1.1 F1 – ANALYSE - PREPARATION

Activités	Tâches
A1 - Prise de connaissance des informations et des consignes de travail.	T- 1- Prendre connaissance de la description des éléments d'ouvrage à réaliser (types, délais).
	T- 2- Lire et interpréter les plans d'ensemble et de détail, les schémas, les croquis, les fiches produits.
	T- 3- Exploiter les pièces écrites qui décrivent les normes, les règles, les notices de mise en œuvre.
	T- 4- Effectuer un relevé géométrique et dimensionnel sur

	existant (relevés d'ouvrages). Implanter tout ou partie de l'ouvrage sur le site. Vérifier les conditions de mise en œuvre sur le chantier.
A2 – Préparation des matériels, des matériaux, du poste de travail, et des équipements de sécurité.	T- 5- Choisir le matériel d'exécution et l'outillage ; les moyens de contrôle.
	T- 6- Préparer les outillages à main conventionnels et électroportatifs.
	T- 7- Vérifier l'approvisionnement des matériaux à son poste de travail.
	T- 8- Prévoir la mise en œuvre des équipements de protection et de sécurité, individuels et collectifs.

2.1.2 F2 - REALISATION - MISE EN ŒUVRE

Activités	Tâches
A3 - Réalisation des carrelages et mosaïques, des pavages, dallage de pierres, de plinthes.	T- 1- Mettre en place le matériel nécessaire pour respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé. <i>NB : Cette tâche est présente dans toutes les activités de REALISATION ET MISE EN ŒUVRE (F2).</i>
	T- 2- Nettoyer, dépoussiérer et dégraisser les supports et, éventuellement, déposer les revêtements de surfaces existants. Protéger les zones vulnérables à protéger.
	T- 3- Tracer le départ d'un calepinage simple, pose droite, diagonale, frise, listel, réaliser les coupes nécessaires des matériaux et effectuer l'assemblage à sec (calepinage fourni).
	T- 4- Pose des carrelages selon différentes méthodes scellée, collée au sol ou sur les murs dans le respect des techniques spécifiques à chaque matériau.
	T- 5- Préparer le liant (mortier ou colle) pour mettre en œuvre les carrelages, mosaïques ou dallages en assurant les réglages (aplombs, niveaux, alignements, appareillage, régularité des joints).
	T- 6- Poser les plinthes, accessoires et réaliser les joints.
A4 - Mise en œuvre de traitement de surfaces ; peintures, lasures, et vernis.	T- 7- Réaliser les travaux préparatoires (lessivage, ponçage, décapage ...)- Traiter les fissures (cafeutrements de baies) - Traiter un joint de dilatation.
	T- 8- Rénover et préparer des maçonneries (ragréage - raccords sur différents supports).
	T- 9- Traiter les supports selon leur nature (Métal – Bois).
	T- 10- Appliquer les peintures (phase aqueuse, phase solvant, mate, brillante, ...) ou les produits de façade (crépis, enduits, RPE..) selon différentes finitions : lissée, taloché, gratté.
A5 - Mise en œuvre de composés à base de plâtre.	T- 11- Mettre en œuvre les techniques de réalisation de cloisons légères avec profilés (armatures) et plaques de plâtre.
	T- 12- Réaliser des cloisonnements à base de carreaux ou de plaques de plâtre.
	T- 13- Réaliser la pose de moulure ou de staff et les travaux d'apprêts (imprimer, reboucher, enduire

A6 – Mise en œuvre de revêtements souples collés pour les murs.	T- 14- Réaliser les travaux préparatoires et les travaux d'apprêts (Implantation - Tracés des lés) dans le respect des caractéristiques des revêtements.
	T- 15- Poser les revêtements esthétiques de murs et réaliser les finitions de surface.
A7 – Mise en œuvre des revêtements souples collés pour les sols.	T- 16- Réaliser les travaux préparatoires et les travaux d'apprêt (Tracés - Calepinage des dalles souples).
	T- 17- Poser les revêtements de sols dans le respect des caractéristiques des matériaux et réaliser les finitions.

2.1.3 F3- INSTALLATION DU CHANTIER - TRAVAUX CONNEXES

Activités	Tâches
A8 – Réalisation de travaux connexes ; Mise en place et repliement des installations provisoires, des matériels et des matériaux.	T- 1- Mettre en place le matériel nécessaire pour respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé. NB : Cette tâche est présente dans toutes les activités DE CHANTIER- TRAVAUX CONNEXES (F3).
	T- 2- Réaliser des éléments maçonnés- Coffrer du béton armés ou non pour socles, tablettes...
	T- 3- Bâtir des cloisons de carreaux de plaques de de plâtre hydrofuge pour habillage de baignoire, douche, habillage de gaines.
A9 – Traitement des points singuliers.	T- 4-.Respecter les consignes de traitement des surfaces, de traitement hydrofuge et ignifuge, d'isolation thermique et acoustique.
	T- 5- Effectuer les travaux annexes ; pose de grilles, d'appuis de baies, fixation des accessoires divers.
A10 - Montage et démontage d'un échafaudage.	T- 6- Délimiter les périmètres de sécurité.
	T- 7- Monter (travaux neufs) ou construire (travaux d'entretien ou de réhabilitation) un échafaudage. Maîtriser les méthodes de repliement.
A11 – Maintenance des matériels et des équipements.	T- 8- Mettre en œuvre les protections individuelles et collectives.
	T- 9- Nettoyer et maintenir en état d'utilisation les matériels (outillages fixes ou portatifs) et équipements collectifs (malaxeur, échafaudage ...), les engins motorisés (véhicules, levage).
A12 - Gestion des déchets.	T- 10- Trier et évacuer les déchets.

2.1.4 F4- COMMUNICATION - GESTION

Activités	Tâches
A13 - Communication dans l'entreprise et avec le client.	T- 1- Comprendre, transmettre les consignes ; se faire comprendre de sa hiérarchie, des autres ouvriers.
	T- 2- Contrôler la conformité et produire les relevés de temps, de consommation des matériaux.
	T- 3- Adapter le vocabulaire technique au client – Avoir une attitude responsable.
A14 - Préparation de la	T- 4- Prendre une commande - Etablir un devis – passer

facturation.	une commande (matière, outillage) - passer une commande (matière, outillage).
	T- 5- Noter et transmettre les éléments de facturation (nature et quantité matière – temps de main d’œuvre – matériels quincaillerie).

2.2 Importance relative des activités

Les tableaux qui suivent illustrent l'importance que les représentants et spécialistes de la profession accordent à chacune des activités ; le temps consacré à leur exécution, leur degré de complexité ainsi que leurs effets sur les résultats attendus dans l'entreprise. L'ensemble des valeurs attribuées permet de relativiser l'importance de chaque activité.

2.2.1 Procédure de cotation

Les cinq (05) entreprises sollicitées ont noté les activités en indiquant leur importance relative (le total devant être de 100).

Ces entreprises ont également estimé le temps consacré et le degré de difficulté de ces mêmes activités, qui sont notés entre 1 et 4.

Elles ont enfin évalué l'effet sur les résultats d'une activité aux conséquences plus ou moins fâcheuses que peut avoir le fait de mal l'exécuter ou de ne pas l'exécuter du tout en utilisant une échelle de 1 à 4.

L'importance est estimée selon une échelle qualitative suivante :

1	Très facile	La tâche comporte peu de risque d'erreur. Elle ne requiert pas d'effort physique ou mental notable. L'exécution de la tâche est moins difficile que la moyenne
2	Facile	La tâche comporte quelques risques d'erreur. Elle requiert un effort physique ou mental minime
3	Difficile	La tâche comporte plusieurs risques d'erreur. Elle requiert un bon effort physique ou mental minime. L'exécution de la tâche est plus difficile que la moyenne
4	Très difficile	La tâche comporte un risque d'erreur élevé. Elle requiert un bon effort physique ou mental appréciable. La tâche compte parmi les plus difficiles du métier

2.2.2 Cotation relative des activités

Activités		Importance relative - Moy sur 100	Temps consacré Moy sur 4	Degré de difficulté Moy sur 4	Effets sur les résultats Moy sur 4
F1	A1. Prise de connaissance des informations et des consignes de travail.	9	2	2	3
	A2. Préparation des matériels, des matériaux, du poste de travail et des équipements de sécurité.	6	2	1	2

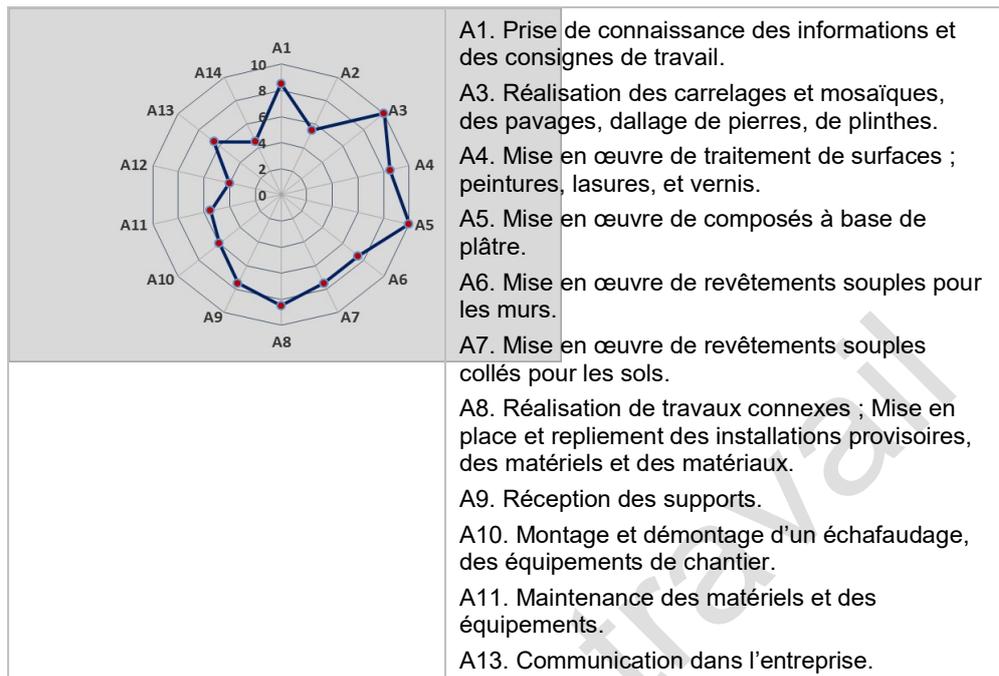
F2	A3. Réalisation des carrelages et mosaïques, des pavages, dallage de pierres, de plinthes.	10	4	4	4
	A4. Mise en œuvre de traitement de surfaces ; peintures, lasures, et vernis.	9	3	3	4
	A5. Mise en œuvre de composés à base de plâtre.	10	3	3	4
	A6. Mise en œuvre de revêtements souples pour les murs.	8	3	4	4
	A7. Mise en œuvre de revêtements souples collés pour les sols.	8	4	4	4
F3	A8. Réalisation de travaux connexes ; Mise en place et repliement des installations provisoires, des matériels et des matériaux.	9	3	3	3
	A9. Réception des supports.	8	2	2	4
	A10. Montage et démontage d'un échafaudage, des équipements de chantier.	6	2	1	2
	A11. Maintenance des matériels et des équipements.	6	1	1	2
	A12. Evacuation des déchets, remise en état du local.	4	1	1	2
F4	A13. Communication dans l'entreprise.	7	1	2	4
	A14. Préparation de la facturation.	5	1	1	1

Les estimations et les valeurs relatives qui correspondent à la moyenne des cotations ne doivent pas être considérées comme une référence dans la définition de l'emploi, mais elles permettent d'indiquer les caractéristiques majeures d'un « profil moyen ».

L'interprétation des graphiques guide dans l'ajustement des contenus de formation aux besoins du terrain.

2.2.3 Classement des activités selon leur importance relative

S'agissant des effets des activités sur les résultats attendus, les mêmes entreprises ont estimé une affectation de valeurs selon leur importance estimées entre 1 et 4 :



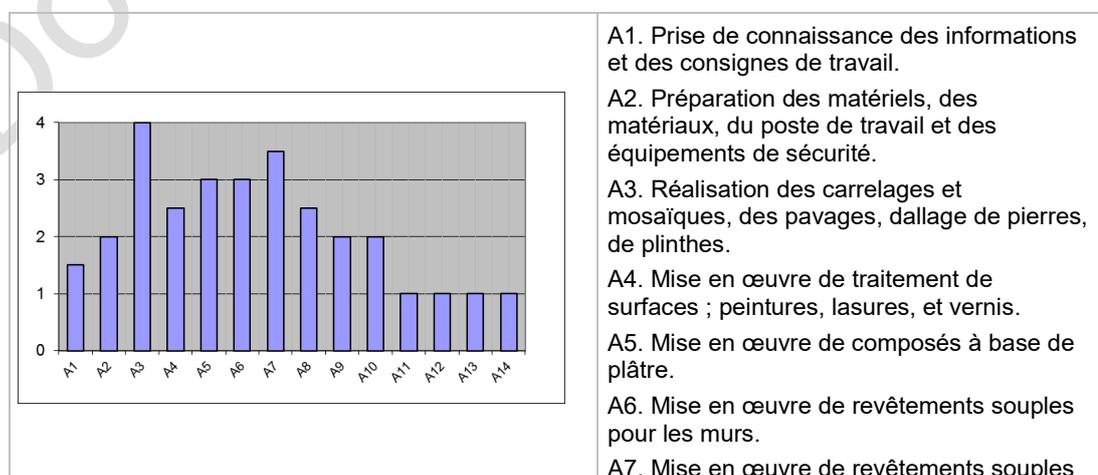
Analyse du graphique : Le graphique ci-dessus montre que les activités ont des valeurs relatives comprises entre 4 et 10.

Les deux activités jugées les plus importantes sont A3 (Réalisation des carrelages ...) et A5 (Mise en œuvre des composés à base de plâtre) ce qui est significatif de l'intérêt particulier que portent les professionnels pour la réalisation de ces ouvrages.

Six activités A1, A4, A6, A7, A8 et A9 sont jugées importantes et notées entre 7,5 et 8,5. Elles concernent toutes la mise en œuvre et la préparation des ouvrages.

Quatre activités A2, A10, A11 et A13 - notées entre 5,5 et 6,5 - sont estimées assez importantes car elles concernent la préparation et la maintenance des matériels, le montage/démontages des échafaudages et la communication dans l'entreprise.

2.2.4 Classement des activités selon le temps consacré



- A1. Prise de connaissance des informations et des consignes de travail.
- A2. Préparation des matériels, des matériaux, du poste de travail et des équipements de sécurité.
- A3. Réalisation des carrelages et mosaïques, des pavages, dallage de pierres, de plinthes.
- A4. Mise en œuvre de traitement de surfaces ; peintures, lasures, et vernis.
- A5. Mise en œuvre de composés à base de plâtre.
- A6. Mise en œuvre de revêtements souples pour les murs.
- A7. Mise en œuvre de revêtements souples collés pour les sols.
- A8. Réalisation de travaux connexes ; Mise en place et repliement des installations provisoires, des matériels et des matériaux.
- A9. Réception des supports.
- A10. Montage et démontage d'un échafaudage, des équipements de chantier.
- A11. Maintenance des matériels et des équipements.
- A13. Communication dans l'entreprise.

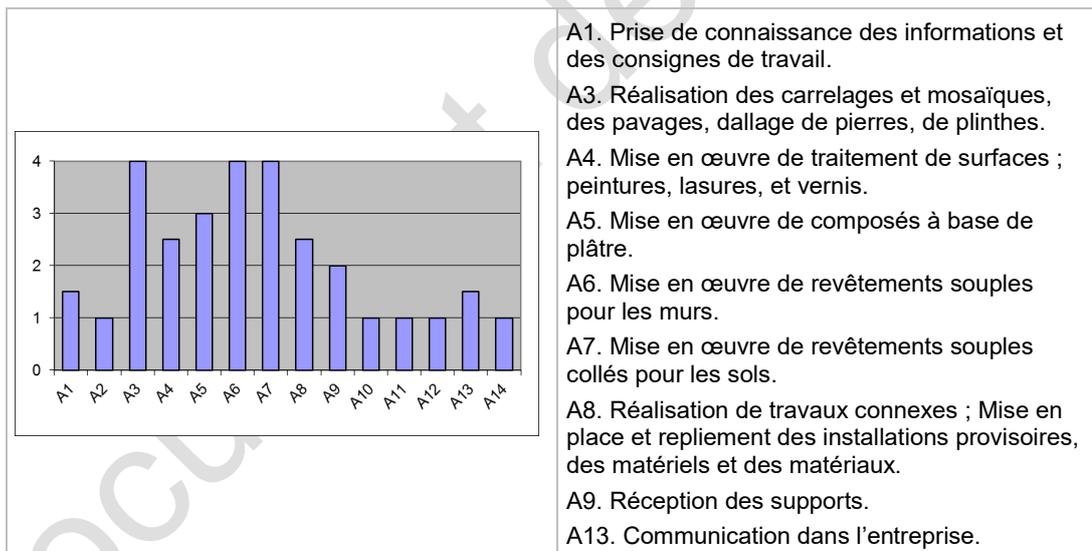
	<p>collés pour les sols.</p> <p>A8. Réalisation de travaux connexes ; Mise en place et repliement des installations provisoires, des matériels et des matériaux.</p> <p>A9. Réception des supports.</p> <p>A10. Montage et démontage d'un échafaudage, des équipements de chantier.</p>
--	---

Analyse du graphique : Le maximum de temps consacré par les professionnels concerne les deux activités A3 (Réalisation des carrelages ...) et A7 (Mise en œuvre des revêtements souples collés pour les sols). Ces 2 activités sont notées entre 3,5 et 4 sur une échelle de 4.

Les professionnels notent quatre activités A4, A5, A6 et A8 entre 2,5 et 3 (sur une échelle de 4) les activités de : peinture, plâtrerie, pose de revêtements souples de sols et réalisation des travaux connexes.

Enfin quatre activités A1, A2, A9 et A10 sont notées entre 1,5 et 2 (sur une échelle de 4). Elles concernent toutes des activités non-directement liées à la production (préparation du travail, réception des supports, mise en œuvre des échafaudages).

2.2.5 Classement des activités selon le degré de difficulté



A1. Prise de connaissance des informations et des consignes de travail.

A3. Réalisation des carrelages et mosaïques, des pavages, dallage de pierres, de plinthes.

A4. Mise en œuvre de traitement de surfaces ; peintures, lasures, et vernis.

A5. Mise en œuvre de composés à base de plâtre.

A6. Mise en œuvre de revêtements souples pour les murs.

A7. Mise en œuvre de revêtements souples collés pour les sols.

A8. Réalisation de travaux connexes ; Mise en place et repliement des installations provisoires, des matériels et des matériaux.

A9. Réception des supports.

A13. Communication dans l'entreprise.

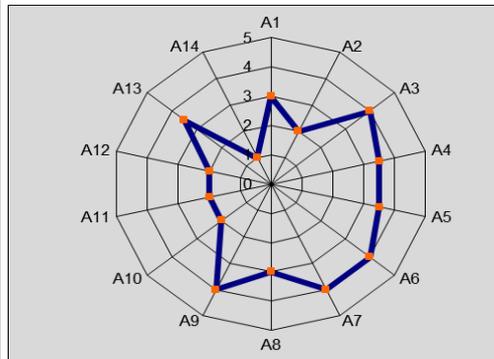
Analyse du graphique : Le graphique montre trois niveaux de difficultés rencontrées .

Le premier niveau de difficultés (*plus ou moins facile*) regroupe les trois activités A1, A9 et A13 : valeurs relatives représentatives comprises entre 1,5 et 2 (sur une échelle de 4).

Le deuxième niveau de difficultés (*difficile*) regroupe trois activités A4, A5 et A8 : valeurs relatives représentatives comprises entre 2 et 2,5 (sur une échelle de 4).

Le troisième niveau de difficultés (*très difficiles*) regroupe les trois activités A3, A6 et A7 : valeurs relatives représentatives de 4 (sur une échelle de 4). Elles concernent la mise en œuvre de carrelages, de revêtements de sols et de murs, activités significatives du métier au regard des professionnels pour qui la qualité est une valeur essentielle.

2.2.6 Classement des activités selon les effets sur les résultats



- A1. Prise de connaissance des informations et des consignes de travail.
- A2. Préparation des matériels, des matériaux, du poste de travail et des équipements de sécurité.
- A3. Réalisation des carrelages et mosaïques, des pavages, dallage de pierres, de plinthes.
- A4. Mise en œuvre de traitement de surfaces ; peintures, lasures, et vernis.
- A5. Mise en œuvre de composés à base de plâtre.
- A6. Mise en œuvre de revêtements souples pour les murs.
- A7. Mise en œuvre de revêtements souples collés pour les sols.
- A8. Réalisation de travaux connexes ; Mise en place et repliement des installations provisoires, des matériels et des matériaux.
- A9. Réception des supports.
- A10. Montage et démontage d'un échafaudage, des équipements de chantier.
- A11. Maintenance des matériels et des équipements.
- A12. Evacuation des déchets, remise en état du local.
- A13. Communication dans l'entreprise.

Analyse du graphique : quasiment toutes les activités sont jugées assez importantes à très importantes selon leurs effets sur les résultats.

Néanmoins quatre activités : A2, A10, A11 et 12 sont jugées de moindre valeur vis-à-vis de ce critère et notées 2 (sur une échelle de 4).

Quatre activités sont estimées fondamentales pour ce critère et notées 4 (sur une échelle de 4) : A3, A6, A7 et A9. Elles concernent la réalisation des carrelages, des revêtements de murs et de sols, la réception des supports, activités de **très grande importance** vis-à-vis des résultats exigés

Cinq activités : A1, A4, A5, A8 et A13 sont notées entre 3 et 3,5 (sur une échelle de 4) ce qui montrent **leur importance** vis-à-vis de leur effet sur le résultat.

3 CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

Les conditions de réalisation précisent le contexte dans lequel se déroule les activités/ tâches c'est-à-dire les personnes qui sont en relation, l'ensemble des facteurs inhérents (pénibilité, stress, dangers..), la documentation technique, les consignes de travail ainsi que les moyens et matériels utilisés.

Les critères de performance précisent les éléments qui permettent d'apprécier la réussite des activités/tâches. Ces critères concernent le résultat attendu à la fin de l'exécution de la tâche ainsi que ceux qui mesurent la qualité du travail en cours de réalisation. Ceux-ci peuvent concerner l'exécution des opérations, les capacités requises, l'application de certaines connaissances et la manifestation de certaines attitudes.

3.1 F1 – ANALYSE - PREPARATION

Conditions d'exécution		Critères de performance	
Lieu d'exécution		Quant au résultat attendu	
Activités : A1 : Prise de connaissance des informations et des consignes de travail A2 : Préparation des matériels, des matériaux, du poste de travail et des équipements de sécurité			
<ul style="list-style-type: none"> - Chantier (baraquement). - Bureau entreprise. 		<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes sont comprises et appliquées. - L'exploitation des plans d'exécution, schémas ou croquis ; des pièces écrites (descriptifs et quantitatifs) est rigoureuse. 	
Relations : la personne effectue son travail <ul style="list-style-type: none"> - Avec la hiérarchie de l'entreprise : compagnon, chef d'équipe, chef de chantier. 			
Documents et ressources techniques		Quant à l'exécution de l'activité et des tâches- Indicateurs	

<ul style="list-style-type: none"> - Documents nécessaires à la réalisation des éléments d'ouvrage, de l'ouvrage (plans d'ensembles, de sous-ensemble, de détails). - Consignes orales d'exécution. - Fiches des matériels, des machines, des équipements. - Fiches de contrôle qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents techniques et les consignes sont correctement décodés. - La préparation du travail garantit la faisabilité et permet la réalisation en respectant les délais et les contraintes organisationnelles (planification, phasage). - Les matériels nécessaires sont correctement identifiés et mis à disposition. - Les matériaux sont correctement identifiés (nature, forme) et répertoriés.
Matériels et outillages	Quant au degré d'autonomie
<ul style="list-style-type: none"> - Matériaux et composants. - Outillages, matériels et équipements individuels et collectifs. - Matériels de contrôle, de mesure, de topographie. - Vêtements de travail, équipements individuels et collectifs de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - En autonomie pour ce qui concerne la phase de préparation des outillages, des matériels et des équipements. - En relation avec la hiérarchie si nécessaire pour compréhension des documents techniques.
Conditions sécuritaires, hygiène	Quant aux attitudes et comportements
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des éléments de sécurité (protection individuelle, collective). Connaissance des consignes et procédures (montage–pose–démontage). - Prise en compte des risques potentiels (phase de préparation) 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'écoute du client. - L'adaptation du vocabulaire technique au client. - Prise en compte des consignes de la hiérarchie

3.2 F2 – REALISATION - MISE EN ŒUVRE

Activités : A3 : Réalisation des carrelages et mosaïques, des pavages, des dallages de pierres, des plinthes A4 : Mise en œuvre de traitement de surfaces ; peintures, lasures et vernis A5 : Mise en œuvre de composés à base de plâtre A6 : Mise en œuvre de revêtements souples collés pour les murs A6 : Mise en œuvre de revêtements souples collés pour les sols	
Conditions d'exécution	Critères de performance
Lieu d'exécution	Quant au résultat attendu
Chantier <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'ensemble du site de la construction. - Chez le client. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'implantation est menée dans le respect des principes géométriques. - Les réalisations sont conformes aux plans et documents techniques- Dessin de calepinage. - Les délais de mise en œuvre sont respectés. - Le contrôle valide la réalisation.
Relations : la personne effectue son travail <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie. - En équipe. - Supervision hiérarchique (réalisations complètes ou complexes). 	

Documents et ressources techniques	Quant à l'exécution de l'activité et des tâches-Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> - Documents techniques nécessaires à la réalisation d'une partie d'ouvrage (plans de sous-ensemble, de détails, fiches d'instruction...). - Données liées à la mise en œuvre des produits (Fiches technique. - Indicateurs de suivi contrôle, qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les postes de pose sont organisés. - Les implantations sont exploitables. - Les outils sont adaptés. - Les débits et les matériaux sont optimisés. - Les opérations de contrôle sont effectuées conformément aux procédures.
Matériels, matières d'œuvre	Quant au degré d'autonomie
<ul style="list-style-type: none"> - Matériels de topographie. - Matière d'œuvre. - Equipements pour la mise en œuvre. - Moyens de manutention adaptés. - Moyens de contrôle. - Moyens de protection individuelle et collective. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrier est en mesure de faire des choix pertinents quant aux procédures et modes opératoires au niveau des phases de réalisation (activités au poste de travail). - L'ouvrier applique et respecte strictement les procédures chronologiques au niveau de la mise en œuvre sur chantier (ensemble des activités à différents postes de travail).
Conditions sécuritaires, hygiène	Quant aux attitudes et comportements
<p>Les règles de sécurité sont appliquées au cours de la réalisation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La protection des personnes ; - La mise en sécurité des machines, matériels et équipements ; - L'utilisation des matériels de manutention est effectuée dans les règles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Précision et rigueur. - Travail en équipe. - Sens de l'organisation.

3.3 F3 - INSTALLATION DU CHANTIER - TRAVAUX CONNEXES

Conditions d'exécution		Critères de performance	
Lieu d'exécution		Quant au résultat attendu	
Activités : A8 : Réalisation de travaux connexes ; Mise en place et repliement des installations provisoires, des matériels et des matériaux A9 : Traitements des points singuliers A10 : Montage et démontage d'un échafaudage, des équipements de chantier A11 : Maintenance des matériels et des équipements A12 : Gestion des déchets			
<ul style="list-style-type: none"> - Au chantier. - Chez le client. 		<ul style="list-style-type: none"> - La préparation assure des réalisations conformes. - Les opérations de contrôle sont conformes aux procédures. - Les délais prévus sont respectés. - Après intervention, la zone de travail est disponible et remise en état. 	
Relations : la personne effectue son travail			
<ul style="list-style-type: none"> - En équipe. - Sous la supervision hiérarchique. 			
Documents et ressources techniques		Quant à l'exécution de l'activité et des tâches-Indicateurs	
Documents nécessaires au montage ou démontage : <ul style="list-style-type: none"> - Plans d'exécution ; - Procédures de montage/démontage. Documents de contrôle.		<ul style="list-style-type: none"> - L'installation, le montage/démontage sont conformes aux documents techniques. - Les opérations de contrôle valident le cahier des charges. - Les équipements de protection et de sécurité sont utilisés correctement. 	
Matériels et outillages		Quant au degré d'autonomie	
<ul style="list-style-type: none"> - Matériels de réalisation ou de montage/démontage. - Outillages portatifs. - Moyens de manutention. - Moyens de contrôle. - Moyens de protection individuelle et collective. 		<ul style="list-style-type: none"> - Travaux réalisés en équipe et sous contrôle de la hiérarchie. - Certains montages (échafaudages) ou conduite d'engins (levage, manutention) ne pourront pas être réalisés sauf agrémentation. 	
Conditions sécuritaires, hygiène		Quant aux attitudes et comportements	
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité sont appliquées au cours de l'installation (travaux en hauteur). - L'utilisation des matériels de manutention est effectuée dans les règles. 		<ul style="list-style-type: none"> - Précision et rigueur. - Travail en équipe. - Sens de l'organisation. 	

3.4 F4 – COMMUNICATION - GESTION

Activités : A13 : Communication dans l'entreprise A14 : Préparation de la facturation	
Conditions d'exécution	Critères de performance
Lieu d'exécution - Atelier. - Au chantier de pose.	- Les consignes sont comprises et appliquées. - Les informations fournies sont claires et précises.
Relations : la personne effectue son travail - En relation clientèle. - En relation avec la hiérarchie et compagnon.	
Documents et ressources techniques - Bon de commande. - Bon sortie magasin.	Quant à l'exécution de l'activité et des tâches-Indicateurs - La capacité à communiquer est effective dans le cadre des activités professionnelles. - La bonne compréhension est réciproque.
Matériels et outillages - Matériels électroportatifs.	Quant au degré d'autonomie - En autonomie partielle pour la relation client. - En autonomie totale pour la relation avec personnel de l'entreprise.
Conditions sécuritaires, hygiène - Protection contre l'inhalation de Composés Organiques Volatils – COV. - Protection de la peau contre les produits chimiques. - Protection Individuelle – EPI.	Quant aux attitudes et comportements - Respect de la hiérarchie. - Courtoisie dans les relations avec le client. - L'adaptation du vocabulaire technique au client.

4 MONOGRAPHIE DU MÉTIER

Cette fiche est à destination du dispositif d'information et d'orientation des différents publics (jeunes et de leur famille, entreprises et leurs représentants). Elle est intégrée dans le répertoire des métiers du BTP.

Fiche Emploi- Métier		
 <p>REPOBLIKAN'NY MADAGASIKARA Fivavany - Tanindrazana - Fandrosoana</p> <p>MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</p>	<p>Carreleur - Peintre – Plâtrier</p>	Code Répertoire
		Secteur BTP
APPELLATIONS MÉTIER		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Carreleur / Carreulse ▪ Carreleur-faïencier / Carreulse-faïencière mosaïste ▪ Ouvrier carreleur / Ouvrière carreulse ▪ Poseur / Poseuse de revêtements souples murs et sols. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Applicateur / Applicatrice d'enduits ▪ Peintre d'intérieur ▪ Peintre décorateur / décoratrice ▪ Peintre en bâtiment ▪ Peintre enduiseur / enduiseuse ▪ Peintre plâtrier / plâtrière ▪ Peintre ragréeur / ragréeuse ▪ Peintre vitrier / vitrière 	
DÉFINITION MÉTIER		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revêt toute surface horizontale ou verticale par scellement, collage ou fixation d'éléments rigides (carrelage, faïence, pierres ornementales, ...) selon les règles de sécurité. ▪ Pose des revêtements de sol souples (moquette, linoléum, ...) ou de murs (papiers peints, moquettes ...). ▪ Met en peinture les surfaces verticales et les sols. ▪ Effectue les travaux de plâtrerie des surfaces verticales (plaques ou carreaux) et horizontales (plaques). ▪ Pose des vitres et autres matériaux de remplissage des baies. ▪ Peut installer des parquets et effectuer certains travaux d'agencement et de sanitaires. 		

ACCÈS À L'EMPLOI MÉTIER		CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cet emploi/métier est accessible avec un CAP/BEP en plâtrerie, en carrelage, en peinture. ▪ Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans ce secteur sans diplôme particulier. ▪ Un diplôme de niveau Bac (Bac professionnel, Brevet Professionnel) peut être demandé pour les postes d'encadrement d'équipe. ▪ Des formations complémentaires aux techniques de pose de mosaïque, de faïence, de marbre et de parquet peuvent être requises. 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises du bâtiment ou d'entreprises artisanales parfois en contact avec des clients. ▪ Elle peut impliquer des positions à genoux prolongées et le port de charges. ▪ Elle peut s'exercer en hauteur. ▪ Le port d'équipements de protection (chaussures de sécurité, gants, harnais, ...) est requis. 	
ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DE BASE			
ACTIVITÉS		COMPÉTENCES	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implanter la zone de chantier (protection, stockage du matériel et des matériaux, ...). ▪ Démonteur le revêtement existant et enlever les gravats. ▪ Poser l'isolant phonique ou thermique. ▪ Ragrée la surface de pose en maçonnerie et appliquer la barbotine. ▪ Déterminer l'alignement du revêtement en fonction de la configuration des lieux. ▪ Découper les matériaux de revêtements et de finition (plinthes, barres de seuil, ...). ▪ Positionner les carreaux sur les murs et les sols et vérifier l'équerrage et l'aplomb. ▪ Fixer par collage et scellement les carrelages, faïences, les plinthes, les barres de seuil, ... ▪ Parquet flottant. ▪ Raccords cousus. ▪ Remontée de plinthes. ▪ Revêtement stratifié. ▪ Sur escalier (marche, contremarche, ...). 		Savoir-faire :	
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Techniques de ragréage. ▪ Utilisation d'outillages électroportatifs (scie électrique, ponceuse, ...). ▪ Montage d'échafaudage. ▪ Techniques d'application d'enduit. ▪ Techniques de peinture à la brosse. ▪ Techniques de pose horizontale de revêtement. ▪ Techniques de pose verticale de revêtement. 	
		Savoirs/connaissances associées :	
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règles et consignes de sécurité. ▪ Caractéristiques des enduits. ▪ Caractéristiques des peintures. 	
		Compétences relationnelles	
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les consignes de travail. ▪ Travailler en équipe. ▪ Coordonner l'activité d'une équipe. 	
ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES			
ACTIVITÉS		COMPÉTENCES	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poser des éléments préfabriqués en stuc, en staff, ... ▪ Réaliser des effets décoratifs et des ornements (faux marbre, trompe-l'oeil, ...). ▪ Remplacer un élément vitré. ▪ Déposer et reposer des éléments sanitaires (lavabo, baignoire, évier, ...) et des appareils électriques simples. ▪ Appliquer de la résine de synthèse. ▪ Poser un revêtement souple (linoléum, 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application de produits au pochoir. ▪ Découpe du verre. ▪ Découpe de carrelage. ▪ Chiffrage/calcul de coût. 	

moquette, dalles plastiques, ...).		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poser l'isolant phonique ou thermique. 		
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL		
Structures	Secteurs	Conditions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprise – TPE. ▪ Entreprise artisanale. ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bâtiment et Travaux Publics –BTP-. ▪ Bâtiment industriel. ▪ Bâtiment second œuvre. ▪ Bâtiment tertiaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail en indépendant.

Document de travail

5 CONCEPTION ET VALIDATION DU DOSSIER

Le CNEF et l'AMOD tiennent à exprimer leur reconnaissance aux cadres des services ministériels, aux représentants des associations et organismes professionnels, aux formateurs de l'UIFP et à tous les partenaires qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions, nous ont aidés et accompagnés dans la réalisation du présent document.

5.1 Coordination et supervision

Institution	Représentant	Titre ou fonction
MEETFP		
MTP		
AFD		
CNEF- BTP	Josoa Ramamonjisoa	DE du CNEF
CNEF- BTP	Fetra Razafimahatratra	Coordonnateur UIFP

5.2 Partenaires –Représentants professionnels

Institution	Représentant	Titre ou fonction

5.3 Entreprises ayant participées

Entreprise	Représentant	Titre ou fonction
ECA	ANDRIAMANERATSOA Harson Jery	Chef de Chanter
ETRAMAD	ANDRIAMANA HATANA Ravo Dylan	Projeteur Mettreur
HAY	RANDRIANEKENA Bruno Jaque	Directeur General
ATRIKA	MIHARINTSOA Faneva	Directeur General
CREBAT	ANDRIANJAKA Zakasoa Serge	Directeur General

5.4 Composition de l'équipe de production

Nom	Représentant	Titre ou fonction
Jacques Bessou	AMOD - Sofreco	Expert en Ingénierie de FP- Chef de mission
André Montès	AMOD - Sofreco	Expert en Ingénierie de FP - IG STI en BTP
Rakotoarisoa Andrianirina	AMOD - Sofreco	Expert en gestion de projet
RAZAFIMAHATRATRA Fetra	CUIFP/CNEF	Coordonnateur de l'UIFP-Formateur
BEVAZAHA Dullon Jacquerel	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Formateur
RATSIMBAZAFY Hans Tsiory Noah	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Formateur
LEOPOLD Final	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Formateur
RAKOTOARIMANANA Tamby	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Responsable formation ONG SITE
RAOBIMANDRANTO A Navlanirina	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Formateur
RALIVAO Vololoniaina	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Formateur
RAVAOHARISOA Lalatiana	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Formateur